



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des élections et de la réglementation**

Arrêté n°2024 DCL/BER-518 en date du 24 juin 2024

**portant constitution de la commission locale de recensement des votes pour les élections
législatives des 30 juin et 7 juillet 2024**

Le préfet de la Vienne

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

VU la circulaire ministérielle du 11 juin 2024 relative à l'organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 ;

VU l'arrêté n°2024-SG-DCPPAT-11 en date du 22 avril 2024, donnant délégation de signature à Monsieur Etienne BRUN-ROVET, sous-préfet, secrétaire général de la Préfecture de la Vienne ;

VU l'ordonnance n°24/136 du de la Première Présidente de la Cour d'Appel de Poitiers désignant ses représentants pour siéger au sein de cette commission ;

VU les propositions du Président du Conseil départemental ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Vienne.

A R R E T E

Article 1 – La commission de recensement des votes en vue des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024, est constituée comme suit :

Pour le premier tour :

- **Monsieur Cyril BOUSSERON**, président du tribunal judiciaire de Poitiers, **Président**;
Madame Marie TERRADES, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de Poitiers, **Présidente suppléante**;

- **Monsieur Claude EIDELSTEIN**, conseiller départemental, en qualité de **membre titulaire** ;

- **Monsieur Nicolas SEBILEAU**, Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité de la Préfecture de la Vienne, en qualité de **membre titulaire**

Pour le second tour :

- **Monsieur Cyril BOUSSERON**, président du tribunal judiciaire, **Président** – **Madame Isabelle Le BIHEN**, vice-présidente chargée des fonctions de juge des libertés et de la détention au tribunal judiciaire de Poitiers, **Présidente suppléante** ;

- **Monsieur Jean-Louis LEDEUX**, conseiller départemental, en qualité de **membre titulaire** ;

- **Madame Aurélia ROUX**, Directrice adjointe de la Citoyenneté et de la Légalité de la Préfecture de la Vienne, en qualité de **membre titulaire**.

Article 2 – La commission se réunira à la Préfecture de la Vienne - Salle Hélène Marzellier, 7 place Aristide Briand à Poitiers, le **lundi 1^{er} juillet à partir de 8h30 pour le premier tour, et le lundi 8 juillet à partir de 8h30 pour le second tour**.

Article 3 – Les travaux de la commission ne sont pas publics, mais un représentant de chacun des candidats, régulièrement mandaté, peut y assister et demander éventuellement l'inscription au procès-verbal de ses réclamations.

Article 5 – Le Secrétaire Général de la préfecture de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission.

Poitiers, le 24 juin 2024

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général**



Etienne BRUN-ROVET